

hommes étaient des plus inoffensifs, au dire de leurs avocats; c'est toujours ainsi.

Pas-de-Calais.

Dans le Pas-de-Calais, il ne s'est passé que des faits insignifiants au point de vue qui nous occupe. Ainsi l'arrestation à Arras de 35 sous-officiers ou caporaux du 75^e de ligne, venant de Lille, et qui avaient crié à leur passage à Douai: vive la commune en mettant la croix en l'air, de même que l'arrivée à Arras, de la fille Henriette, (veuve Rigod,) maîtresse de Félix Pyat, sont des faits qui n'impliquent absolument rien. Mais il est certain que tous les repris de justice, forcés libérés, individus en surveillance de toutes les catégories, déserteurs et inconnus, en un mot, tous ceux qui n'ont rien à perdre et tout à gagner à se mettre en rébellion contre la société, ont participé, plus ou moins, dans les départements si conservateurs du Nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme, au mouvement révolutionnaire.

J'ai vu la plupart des sous-préfets; celui de Boulogne, m'a dit, que le journal de cette ville, la *France du Nord*, je crois, était un des plus dangereux que l'on pût lire. Il a, si je m'en souviens bien, pour rédacteur-en-chef un ex-secrétaire de M. Gambetta. J'ignore jusqu'à quel point ce journal peut être dangereux, mais, ce que j'ai constaté avec plaisir, c'est que la population n'a paru bien décidée à ne pas se laisser influencer par des hommes sans foi, qui n'ont qu'un but : se faire une maison avec des débris, c'est-à-dire, profiter du mal qu'ils font sciemment pour se faire une position.

J'ai recueilli un renseignement que vous connaissez sans doute, Monsieur le Président; l'Association Internationaliste prendrait le titre de *Fédération républicaine*, et aurait déjà parmi ses adhérents, des hommes réputés honnêtes et de bon cœur, qui, entraînés sur une pente aussi glissante, ne pourront peut-être pas se retirer quand ils s'apercevront qu'on les fait aller plus loin qu'ils n'avaient intention de le faire.

En résumé, M. le président, je n'ai pu recueillir, dans toute l'étendue de mon commandement, que les renseignements qui précèdent. J'ai acquis la conviction que le pays a soif de vengeance; que l'occupation prussienne était pour les habitants des localités, où ils sont encore, une source intarissable de mauvais procédés, d'avaries et même de rixes sanglantes. On a pour ces Allemands une haine d'autant plus grande que l'on est persuadé qu'ils ont contribué à nos dissensions qu'ils les ont fomentées, et que nos malheurs récents sont une conséquence de la misère, qu'ils ont occasionnée par leurs exigences et leur rapacité. Quoi qu'il en soit, notre malheureux pays se relèvera, espérons-le. Je suis, avec la plus haute considération, etc.

Le colonel chef de la 3^e Légion de gendarmerie.

Signé : EM. BLONDEL, P. CAP.

Lille, le 2 août 1871.

Monsieur le Président, J'ai l'honneur de vous adresser, en réponse à votre lettre du 5 juillet dernier, les renseignements que j'ai pu recueillir sur la participation de certains individus des départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, à l'insurrection du 18 mars.

Tout d'abord, je crois devoir vous faire savoir que l'immense majorité de la population de ces trois importants départements est tellement intéressée au maintien de l'ordre, que l'on y trouve infiniment plus de conservateurs que de communistes. Mais il y existe de si nombreux établissements industriels, conséquemment tant d'ouvriers (beaucoup de Belges), que les fauteurs de désordre, qu'ils appartiennent à l'Internationale ou non, ne manquent pas de chercher l'occasion de fomenté des troubles, d'exciter les ouvriers contre les patrons, enfin, de faire tout ce qui peut amener des conflits, afin de profiter de ces querelles pour régner, piller, dévaster et se sauver dès que l'ordre reprend forcément le dessus.

Je n'ai pas beaucoup de faits à vous signaler. Ceux que j'ai pu recueillir vous permettront peut-être de découvrir les auteurs d'incitations à la révolte. Voici ce qu'on m'a indiqué : lors de l'enquête sur le libre-échange, un sieur Varlin, membre influent, dit-on, de l'Internationale, et plus tard membre très-actif du Comité central, est venu à Lille, soi-disant pour discuter les tarifs dans les réunions publiques; mais au lieu de s'en tenir à ce rôle, il chercha à détourner les ouvriers de leur travail, sema parmi eux les théories les plus subversives et finit par se montrer si violent qu'on le pria de cesser; il s'en alla fort mécontent, dit-on, parce que les ouvriers de ce pays n'avaient pas paru apprécier ses théories et ses discours.

Le 19 octobre 1870, cependant, une démonstration eut lieu vers les dix heures du soir : une bande d'individus, dont un certain nombre de Belges, conduite par trois meneurs socialistes, alla demander des armes à la Préfecture; brisa un barreau de la grille d'entrée et cassa quelques vitres. La garde nationale dispersa bien vite cette bande de mauvais sujets. Lorsque le mouvement communiste de Paris éclata, les hommes appartenant au parti avancé accoururent hautement à l'as-

semblée nationale et soutinrent que le bon droit était à Paris. Ils cherchaient ainsi à égaler l'opinion publique, et ils étaient si bien parvenus que le Conseil municipal de Lille, (qui en a sûrement honte aujourd'hui,) vota à une majorité de deux voix, une motion tendant à obtenir du gouvernement un compromis.

Ce parti avancé, qui n'a à son service que des hommes ardents et plus redoutables qu'ils ne sont convaincus, en furent pour leurs frais d'éloquence, car aux élections municipales qui suivirent de près la motion dont je viens de parler, ceux qui l'avaient soutenue furent éliminés, indice d'un retour heureux à de plus saines théories.

Lors de la destruction de la colonne Vendôme, il y avait dans les bas-fonds de la société une rumeur qui pouvait faire craindre une manifestation; mais comme l'autorité militaire avait pris des mesures, personne n'osa bouger. Dans l'arrondissement de Valenciennes, la gendarmerie d'Anzin arrêtait, dans le courant de mai, un nommé Gérard Léonidas, qui sous le prétexte d'offrir de l'huile pour graisser les machines, s'introduisit dans les établissements industriels pour y faire de la propagande révolutionnaire; il venait de l'arrondissement d'Avesnes quand il fut arrêté. On trouva sur lui une carte qui lui donnait le titre d'inspecteur des barricades; une autre, le titre d'aide-de-camp du général Flourrens, enfin, un laissez-passer prussien. Cet individu fut transféré à Versailles par ordre de M. le préfet de police qui l'avait signalé comme très-dangereux.

Le 17 mai, une grève que rien ne put expliquer au point de vue de l'intérêt des ouvriers grévistes, éclata dans la maison Carion Detoulle d'Anzin. On l'attribua à l'influence que venait d'exercer sur eux ce Gérard.

Dans l'arrondissement de Dunkerque, le 22 avril, à sept heures du matin, la gendarmerie de Dunkerque fit disparaître une affiche apposée pendant la nuit, et qui engageait la population de cette ville à la guerre civile. Les auteurs de cette tentative coupable sont restés inconnus.

Dans le Pas-de-Calais, ce furent les villes de Boulogne et de Saint-Pierre-lès-Calais qui furent les plus travaillées par les socialistes de l'Internationale.

Il y a à Boulogne, un certain Debuchy, ex-employé des chemins de fer du Nord, révoqué, qui a été un des agents les plus actifs de l'Internationale. Mais il est connu et surveillé de près. — Le 12 avril, on craignait dans cette ville une manifestation; elle a été déjouée grâce aux mesures énergiques de M. le préfet du Pas-de-Calais.

Le 31 mai, des affiches apposées pendant la nuit appelaient des volontaires pour aller au secours de la Commune; des journaux de cette Commune arrivaient en même temps et étaient saisis à la gare de Boulogne. — A Saint-Pierre-lès-Calais, lors des élections municipales, les radicaux pariaient de proclamer le soir même la Commune, s'ils avaient la majorité, ils ne l'eurent pas. Si les honnêtes gens, qui sont en grande majorité, la comme ailleurs, avaient la dixième partie de l'ardeur des radicaux-socialistes et communistes, ceux-ci n'auraient qu'à se taire, car ils verraient bien qu'ils ne peuvent rien; mais l'inertie, l'insouciance et la longanimité des honnêtes gens redoublent l'ardeur des fauteurs de désordre et s'ils n'ont pas le dessus en permanence, c'est parce qu'ils sont réellement en trop petit nombre.

Le pays semble s'apaiser chaque jour davantage.

Je suis, etc.

Le colonel chef de la 3^e légion, Signé : EM. BLONDEL.

Informations-Nouvelles

Voici l'article unique du projet de loi présenté par M. de la Boullerie, au nom de la commission du budget.

Il est accordé au ministre des finances, par l'exercice 1872, des crédits s'élevant à la somme de 1,390,473,303 francs, crédits répartis par chapitres, conformément aux états annexés.

Le rapport sur les biens de la famille d'Orléans est partagé en quatre paragraphes comprenant :

1^o. L'origine et la nature des biens réunis au domaine de l'Etat par le décret du 22 janvier 1852; 2^o. De la légalité du décret du 22 janvier; 3^o. De l'exécution et de l'effet du décret du 22 janvier; 4^o. Du caractère de l'étendue de la restitution et de l'économie et disposition du projet. — Il conclut à l'adoption du projet de restitution.

On dit que M. de Tillancourt est très-gravement malade.

Hier, dit le *Courrier des Alpes*, sont arrivés de Grenoble et Chambéry, deux batteries d'artillerie et le 14^e bataillon de chasseurs. On disait que cet appareil était destiné à poursuivre l'Empereur qui se cachait dans les montagnes. En réalité, il s'agissait de faire avorter un mouvement commun et international qui devait éclater dans les chantiers de la compagnie hydraulique de Ballegarde. (Ain.)

M. Thiers a été entendu aujourd'hui, après-midi, par la commission du budget.

La commission qui s'occupe de la question des attributions judiciaires propose, dit-on, de

laisser, comme en 1848, les chefs de parquet libres de désigner les journaux.

D'après *Paris Journal*, M. Jules Favre se serait décidé à donner sa démission de député l'accueil que lui a fait l'Assemblée, lundi, et les huées qui l'ont accueilli lorsqu'il a prononcé les mots de *dignité* et de *moralité*. Lui auraient fait comprendre que son rôle politique est terminé et que la retraite est désormais son seul refuge.

On nous écrit de Paris, en date du 13 Mars:

Le *Gymnase* a donné hier la première représentation de la nouvelle pièce de M. Gondinet: *Paris chez lui*. Cette comédie sort un peu du genre adopté dans la maison de M. de Montigny; la gaieté, et même la satire politique, y ont le pas sur le sentiment. M. Gondinet a mis cette fois en relief les ridicules du cosmopolitisme parisien. Il fait ressortir que les vices reprochés à Paris, sont encore plus ceux des étrangers qu'il attire dans son sein que ses propres vices. C'est le tableau vivant et paillard d'un monde et d'une époque, qui sont à la fois bien près et bien loin de nous et dont nous ririons certainement bien volontiers s'il s'y attachait moins de tristes souvenirs. La pièce avait été faite évidemment pour un autre temps; et il n'a fallu rien moins que tout l'esprit de M. Gondinet pour l'ajuster aux impressions du jour. Elle abonde, en effet, en types, en situations et en toilettes, qui eussent été mieux appréciées dans les années qui ont suivi l'exposition universelle.

La pièce a été parfaitement interprétée par les artistes du *Gymnase*. Mmes Pierson et Massin ont été elles-mêmes MM. Pradelleau, Landrot et Blaisot se sont très bien acquittés de leur tâche. En somme, la soirée a été très brillante, malgré quelques protestations qui ont animé les dernières scènes de la pièce.

Le prince et la princesse de Galles avec le duc d'Aumale, assistaient à cette représentation; et l'on a pu remarquer que les personnages anglais, surtout celui de lady Hankins, si bien rempli par Mme Pierson, n'étaient pas ceux qui égayaient le moins l'héritier du trône d'Angleterre et son aimable compagnie.

Lettres de Paris

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

Paris, 13 mars 1872.

Les ministres ont enfin réussi à calmer les susceptibilités de M. Thiers; ni la question de cabinet ni la question de gouvernement ne sera posée. L'accord est maintenant complet entre le pouvoir exécutif et la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Victor Lefranc. Après avoir entendu lecture du rapport de M. Grivart, M. Thiers n'a fait que quelques objections portant moins sur le fond que sur la forme. C'est ainsi que, pour satisfaire aux exigences de M. le président de la République, M. Grivart a rappelé dans son rapport que toute suppression de journaux, prononcée en vertu des lois sur l'état de siège, était exécutoire dans toute l'étendue du territoire français. Mais le projet de loi ne dit rien de cette interdiction, et l'article 2 qui l'énonçait est supprimé. L'article unique du projet de loi, point toute attaque dirigée soit contre l'autorité et contre les droits de l'Assemblée, soit contre l'autorité et les droits du gouvernement, mais stipule en même temps que cette disposition ne peut porter atteinte aux droits de libre discussion des questions constitutionnelles. Malgré l'entente intervenue entre le gouvernement et la commission, les alarmistes de la Chambre persistent à croire que M. Thiers demandera la suppression de cette dernière phrase; d'après eux, un conflit pourrait bien surgir le jour du débat en séance publique et remettre tout en question. Il est vrai que M. Casimir Perier travaille avec ardeur à mettre d'accord la commission et M. Thiers, et que son influence a déjà fait disparaître de regrettables malentendus, mais qui peut dire qu'à la dernière heure, un incident quelconque ne mettra pas le feu aux poudres?

Le gouvernement a fait démentir hier soir, par l'Agence Havas, les bruits de conspiration bonapartiste accrédités par le *Siecle*. Pourquoi la même agence ne dit-elle rien du complot organisé par les réfugiés communards de Genève pour enlever le président de la République et les membres de l'Assemblée nationale? D-puis plusieurs jours, il circule à ce propos des rumeurs plus inquiétantes sans doute que fondées, mais qu'il ne nous déplairait pas de voir démentir. On prêtait aux fédérés le projet de faire dérailler, à la hauteur de Sévres, le train direct qui part à 6 heures de Versailles et amène à Paris la majorité des membres de la Chambre. Le récent voyage du général Cluseret, ajoute-t-on, n'aurait pas eu d'autre but que de déterminer les mesures à prendre en vue de ce 18 brumaire d'un nouveau genre.

Toujours est-il que M. Léon Renault, le préfet de police, a passé deux jours de suite à Versailles et qu'il a eu de fréquentes entrevues avec M. Thiers et les ministres.

Le gouvernement s'est occupé, paraît-il, du coup de main que les réfugiés de Genève ont voulu tenter sur notre frontière, pour révolutionner le Doubs, le Jura, l'Isère, etc. Averti par le conseil fédéral, M. Thiers a informé l'autorité militaire des tentatives projetées par les communards et tout fait espérer que grâce aux précautions prises, leurs criminelles monées seront sinon déjouées

du moins ajournées. Mais on s'est trompé en désignant Besançon comme le point de mire des conspirateurs. Or, ce n'est pas Besançon, mais la province de Lyon et le département de la Savoie qui ont été le théâtre de ces tentatives. Les réfugiés ont été surpris dans les montagnes de la Savoie, et beaucoup d'entre eux ont été tués. Les autres ont été envoyés en prison pour appuyer le mouvement de nombreux émissaires italiens, inféodés à l'Internationale, s'embarquant chaque jour à Livourne et à Gènes et gagnant l'Algérie où ils vont entretenir l'agitation parmi les colons.

D'un autre côté, le parti de l'action recruta tous les jours à Paris de nouveaux adhérents. Ne pouvant plus, en vertu des réglemens en vigueur, se livrer à cette foule d'industries que l'administration désigne sous le nom d'*assujétis*, les pontonniers relaxés prennent rang dans les sections de l'Internationale, et vont grossir, soit à Gènes et soit à Livourne, le nombre des révolutionnaires cosmopolites. En outre, une société est organisée à Paris, et fonctionne sur une vaste échelle pour procurer aux communards appelés devant les conseils de guerre des certificats de bonne conduite. Les chefs de cette curieuse association vont trouver les chefs d'ateliers et leur font signer un engagement aux termes duquel les signataires promettent de reprendre leurs travaux à la liberté. Cette pièce est envoyée au conseil de guerre et celui-ci, surpris par la spontanéité de la déclaration qu'on met sous ses yeux, rend dans presque tous les cas une ordonnance de non-lieu.

Nous avons mentionné à différentes reprises les attaques nocturnes dirigées par d'anciens fédérés contre les gardiens de la paix et les militaires. Un régiment qui a pris une grande part au triomphe de la cause de l'ordre, le 14^e de ligne, aurait été particulièrement en butte aux agressions des communards. Instruit de ces faits, M. le général de Ladmirault a résolu de déférer aux conseils de guerre la connaissance des outrages dont l'armée a été l'objet.

M. Rochefort, détenu, comme vous le savez, au fort Bayard, vient de demander au gouvernement la faveur d'envoyer des articles au *Rappel*. Dans sa lettre, l'ex-rédacteur de la *Lanterne* prétextait l'état de gêne où il est réduit et le besoin qu'il éprouve de se procurer des ressources pour adoucir les rigueurs de sa captivité. Cette supplique aurait, paraît-il, été bien accueillie; attendez-vous donc, si les bruits d'hier se confirment à trouver bientôt la signature du célèbre pamphlétaire dans les colonnes du *Rappel*.

Un journal dont M. de Rochefort fut autrefois le principal collaborateur se propose d'accomplir dans quelques jours une nouvelle révolution politique. De légitimiste, le *Figaro* va devenir bonapartiste. L'administrateur de ce journal, M. Dumont, se retire, mais M. de Villemeussant reste. En même temps, on annonce la vente de l'*Avenir national* à M. de la Pontarie ex-rédacteur de la *France*, de la *Prose* et du *Paris-Journal*, et aussi du *Figaro*. Sous la direction du nouveau rédacteur ou chef l'*Avenir national* sera républicain conservateur. La droite modérée s'est réunie hier soir pour arrêter les termes de son règlement.

L'assistance était nombreuse. Après une courte délibération, les membres présents se sont prononcés pour l'adoption du règlement auquel était soumis le célèbre club de la rue de Rivoli présidé en 1848-1850, par le feu duc de Broglie, M. Molé etc.

Paris, 13 mars 1872.

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix).

C'est le propre des orgueilleux d'aggraver leurs torts par l'obstination qu'ils mettent à les glorifier et de s'attirer ainsi des embarras gratuits. La gauche, qui est passée maîtresse en fait d'orgueil, nous offre, depuis deux jours, la preuve de cette attristante vérité.

MM. Rouvier et Pierre Lefranc avaient insulté l'Assemblée. L'Assemblée avait le plus possible, atténué l'embarras de leur situation en exonérant M. Pierre Lefranc et en renvoyant M. Rouvier devant la Cour d'assises, (où il avait encore de grandes chances de se tirer d'affaire) au lieu de retenir son jugement, en le déférant à la propre barre.

Ces messieurs n'ont pas eu de repos qu'ils n'aient gâté leur affaire, ils ont si hardiment bravé l'Assemblée qu'ils l'ont conduite à se séparer des conclusions de la commission et à leur infliger un blâme sévère. On espérait que ce second avortissement les appellerait à la raison, mais l'orgueil ne raisonne pas.

Les amendements sont revenus à la charge. Hier, M. Brisson a soutenu que si, à la séance de la veille, le général Changarnier avait eu le droit de transformer en amendement la proposition d'ordre du jour motivé, par laquelle la commission avait remplacé ses précédentes conclusions, lui Brisson aurait eu aussi le droit de présenter un amendement. Il a prétendu que lorsqu'à la précédente séance, il avait déclaré reprendre pour son propre compte les premières conclusions de la commission (qui

renvoyaient Rouvier aux assises) il avait, par cela même, présenté un véritable amendement. Cet amendement n'ayant été présenté par lui avant les propositions écrites du général Changarnier, M. Brisson en concluait que c'était sur son propre amendement qu'on s'était dû prononcer, et non sur celui du général. Cette conclusion était l'inverse qu'il avait énoncée, il concluait que le vote d'ordre du jour de la veille était nul.

Toute cette argumentation n'était que de la fantaisie, car M. Brisson n'ignore pas qu'il n'y a d'amendements, comme l'indique le nom, que les propositions amendées; or, M. Brisson n'aurait rien amendé du tout dans les conclusions de la commission, n'aurait-il proposé telles quelles. Il sait bien encore que l'Assemblée n'est saisie et tenue de voter sur un amendement que lorsqu'elle l'a lui-même rédigé par écrit. Il le sait si bien, que d'est par cette objection qu'il a contraint, hier, le général Changarnier à rédiger son ordre du jour, et de dire, M. Brisson avait entendu faire un amendement de sa proposition, il l'aurait aussi rédigé par écrit. C'est ce qu'il n'a pas fait, et c'est pour cela que l'Assemblée n'a pas pu lui répondre par un vote.

On a donc répondu aux subtilités de M. Brisson par des sourires, et, comme d'habitude, on est insupportable aux orgueilleux. M. Brisson n'est cabré, à la veille, il avait qualifié de *fastidieux* le procès-verbal de la séance, et la chose était passée au milieu du bruit; il a répété avec soin son expression.

Pour combler la mesure, M. Pierre Lefranc, qui n'avait que faire dans ce débat (dont le président avait prononcé la clôture), M. Pierre Lefranc a voulu s'emparer de la tribune malgré le président. Le tumulte était indescriptible. Le président s'est couvert. L'Assemblée, poussée à bout, a demandé par l'organe de M. Baragnon, la capture contre M. Brisson, et l'a votée à une étonnante majorité. L'extrême gauche seule est restée assise.

La fin de la séance a encore offert une preuve de l'esprit de tolérance de la majorité de la Chambre. On discutait en troisième lecture l'art. 1^{er} de la loi contre l'Internationale. Cet article prescrit toute association fondée contre la propriété, la famille, ou les cultes reconnus par l'Etat. Ce dernier mot a éveillé des scrupules chez M. de Pressensac, qui est protestant, membre de la gauche, et d'ailleurs généralement estimé. Aussitôt et sans souffrir la moindre discussion, la commission (qui est l'expression de la majorité) est venue déclarer qu'elle n'entendait nullement méconnaître le principe de la liberté de conscience. Pour en convaincre le préopinant, elle a déclaré consentir à ce que l'on remplaçât les mots : *les cultes reconnus par l'Etat* par la phrase qu'avait proposée M. de Pressensac lui-même et qui est celle-ci : *toute association fondée contre la propriété, la famille ou la liberté des cultes*.

Seulement, pour expliquer la rédaction primitive, M. Pressensac est venu faire observer qu'on n'avait songé à protéger contre l'Internationale que certains cultes déterminés, parce que cette association n'a, en effet, persécuté jusqu'à présent qu'un seul culte, le catholicisme. Ceci soit dit à l'honneur du catholicisme.

L'orateur a saisi l'occasion pour développer en même temps une pensée qui n'est pas trop juste : *Ne vous occupez pas tant des textes; ce n'est pas à coups de lois pénales que l'Internationale sera vaincue. Ajoutez-y un peu de moralité publique, libre et spontanée. La sera la véritable loi répressive.*

Le rapport de M. Grivart sur la loi Victor Lefranc a été déposée, hier, à la séance publique. La droite s'est opposée à ce qu'on donnât lecture anticipée, non-seulement du rapport, mais même du texte de loi définitivement adopté. On me dit, à ce sujet, que le gouvernement (ainsi que je le présentais hier) a bien consenti à la suppression de l'art. 2 sur l'état de siège ambulante, mais on ajoute qu'il a profité de cette concession pour obtenir une rédaction de l'art. 1^{er} qui vise les trois fameux décrets et semble donner un caractère définitif au gouvernement actuel. Certains membres de la droite parlent déjà de critiquer cette rédaction à la tribune. C'est pour cela qu'ils se seraient opposés à la lecture publique anticipée.

Le bruit est exact, à cela près que M. Thiers, sans avoir obtenu une nouvelle rédaction de l'article 1^{er}, a déclaré qu'il l'acceptait tel quel, mais que si quelque membre de la gauche présentait une nouvelle rédaction de l'article 1^{er}, il se réservait d'y adhérer.

C'est là ce qui fait peur.

Le correspondant versaillais de l'*Union* raconte les anecdotes suivantes : Le dîner de dimanche à la présidence et auquel assistaient beaucoup de membres influents de la droite, n'est peut-être pas non plus étranger à ce changement de M. Thiers. Il a pu se convenir dans les conversations qu'on ne céderait pas facilement; et un de nos amis lui a fait entendre à table avec autant d'esprit que d'à-propos.

Il se trouvait à côté du président de la République, et voyant celui-ci étendre la main vers une carafe, il s'en saisit le premier pour lui servir d'échan-